

République Française

Département de la Haute-Marne

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Buxieres-Les-Clefmont

SEANCE DU 4 décembre 2021

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
7	7	7

Date de convocation 29 novembre 2021

Date d'affichage du compte rendu 6 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le quatre décembre à dix-huit heures quinze, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Robert MAGIRON**, maire.

Présents : **FLAMMARION David, GEOFFROY Philippe, HUMBLOT Stéphanie, MAGIRON Robert, MATHIEU Jean-Claude, STEINER Jean-Michel, VOILLEQUIN Lucie.**

Absents : .

Représentés : .

Monsieur GEOFFROY Philippe a été nommé secrétaire de séance.

Objet : ZONAGE ASSAINISSEMENT

N° de délibération : 202118

Monsieur le Maire Robert MAGIRON rappelle à l'ensemble des élus du conseil municipal que dans le cadre de l'article L 2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes doivent délimiter et approuver leur zonage d'assainissement – volet eaux usées après enquête publique.

Monsieur le Maire indique que ce zonage a pour effet de délimiter :

- 1) Les zones d'assainissement collectif où elles sont tenues d'assurer la collecte des eaux domestiques et le stockage, l'épuration et le rejet ou la réutilisation de l'ensemble des eaux collectées.
- 2) Les zones relevant de l'assainissement non collectif où elles sont tenues, afin de protéger la salubrité publique, d'assurer le contrôle des dispositifs d'assainissement non collectif.

La commune de BUXIÈRES LES CLEFMONT a adhéré au groupement de commandes avec la Communauté de Communes du Grand Langres (CCGL) pour l'élaboration du dossier d'enquête publique.

Conformément à l'arrêté municipal de mise à l'enquête publique du 09/08/2021 et à la législation en vigueur, Monsieur Patrick RAMBOUR a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le tribunal administratif de Châlons en Champagne. L'enquête publique s'est déroulée du 20/09/2021 au 22/10/2021 dans les locaux de la mairie de BUXIÈRES LES CLEFMONT.

Considérant qu'il était nécessaire d'approuver un zonage d'assainissement des eaux usées pour assurer une comptabilité avec les objectifs d'urbanisation du futur PLUIh de la Communauté de Communes du Grand Langres et définir ainsi une politique d'assainissement ;

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2224-10 ;
- Vu la loi 2006-1772 sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 ;
- Vu la loi 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement ;
- Vu les articles L372-1-1 et L372-3 du Code des Communes ;

Considérant la préservation de l'environnement et en particulier de la qualité de l'eau, du sol et du sous-sol, des écosystèmes et des milieux aquatiques ainsi que la prévention des nuisances et pollutions de toutes natures sont parmi ces conditions.

Considérant que la nécessité d'une cohérence entre les zones constructibles d'un futur PLUIh et les possibilités d'assainissement s'impose ;

- Vu la délibération du conseil municipal en date du 14/03/2020, validant le projet de zonage de l'assainissement des eaux usées ;

- Vu l'avis de la DREAL n°2021DKGE38 en date du 11/03/2021 concernant l'examen au cas par cas des zonages de l'assainissement conformément à l'article L2224-10 du CGCT ;

- Vu l'arrêté municipal du 09/08/2021 soumettant le projet de zonage de l'assainissement à enquête publique ;

- Vu les conclusions du commissaire enquêteur ;

Le Conseil Municipal après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré ;

- DÉCIDE d'approuver le zonage de l'assainissement des eaux usées tel qu'il est annexé à la présente,

- DIT que le zonage de l'assainissement des eaux usées approuvé est tenu à disposition du public en mairie pendant les jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie durant 1 mois et d'une mention dans deux journaux locaux habilités à diffuser des annonces légales.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Robert MAGIRON, maire



ROBERT MAGIRON
2021.12.07 15:14:37 +0100
Ref:20211207_131606_1-1-O
Signature numérique
le Maire

Robert MAGIRON